Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260320-D2026_21-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026

N° D2026-21

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 16 mars 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de Madame PUILLE Maryse, doyenne de l'assemblée**.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, BLOUIN Xavier, CADIO Thierry, DAVID Thomas, DUFLOT Lucile, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, JOUSSE Maëline, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, VERNE Patricia

Absent : 1

Nombre de conseillers en exercice :15 **Nombre de présents : 14** **Procuration : 0**

Secrétaire de séance : JOUSSE Maéline

ELECTION DU MAIRE

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant,

Mme PUILLE Maryse, invite le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Mme PUILLE Maryse sollicite 1 volontaire comme assesseur et 1 volontaire pour être secrétaire afin de gérer les opérations de vote :

- Xavier Blouin accepte d'être assesseur ; Maéline JOUSSE accepte d'être secrétaire

Mme PUILLE Maryse demande s'il y a des candidats aux fonctions de Maire.

M JOUSSE Fabien se propose candidat aux fonctions de Maire.

Mme PUILLE enregistre la candidature de M JOUSSE Fabien et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Xavier Blouin, assesseur, procède au dépouillement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après, au 1er tour de scrutin :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260320-D2026_21-DE

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés : 13
- majorité requise : 8

- A obtenu M JOUSSE Fabien: 13 (treize) voix
- M JOUSSE Fabien ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré à TRESSIGNAUX,
Les jours, mois et an susdits

Le Maire,
M JOUSSE Fabien